

ACTEUR PRAP 2S M.A.C.

La qualité d'Acteur PRAP 2S est acquise pour une durée de 24 mois.

La formation MAC permet de prolonger cette qualité pour une nouvelle période de 24 mois.

Objectifs pédagogiques :

Etre capable de :

- Observer et analyser son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
- Participer à la prévention et à la maîtrise des risques dans l'entreprise en :
 - * proposant des pistes d'amélioration
 - * informant les personnes ad hoc des risques physiques observés et pistes de solutions
 - * mettant en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
 - * utilisant les aides à la manutention présentes sur le poste

Public : acteurs PRAP 2S

Prérequis : être déjà acteurs PRAP 2S et besoin de renouveler sa formation initiale.

Notre formateur :

Consultant J+ FORMATION :
Formateur spécialisé en prévention sécurité, risques physiques, approche ergonomique des situations de travail et management de la sécurité. Habilité INRS et CARSAT ; préventeur des risques professionnels dans le secteur de la santé.

Contrôle du suivi : Les stagiaires émargent une Feuille de présence par demi-journée de formation, pour justifier de leur participation. Le formateur élabore un compte-rendu de formation à la fin de la session et il signe également les Feuilles d'émargement. Les stagiaires qui ont suivi l'intégralité de la formation et ont réussi l'évaluation des compétences, reçoivent un nouveau certificat national Acteur PRAP valable pour une période de 2 années

Tarif : cf au devis joint

Durée : 1 jour (7 heures dans la limite 10 participants MAXIMUM)

Délais d'accès : variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session.

Moyens pédagogiques :

Théorie : exposés, cours, power point, discussions, vidéo, film INRS, extrait du droit du travail, extrait de norme AFNOR...
Fiche d'observation et d'analyse des situations de travail dangereuses

Pratique : exercices individuels et en groupes, mises en situations, simulations, analyse des séquences de travail photographies ou filmées....

Evaluations

- Durant la session une évaluation des acquis est réalisée par le formateur.
- En fin de session, une évaluation à chaud est réalisée par les stagiaires (fiche à compléter) : elle concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.
- Après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis, une évaluation à froid sera réalisée par le client commanditaire du projet.

Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation et d'une « Fiche de validation de compétences ».

Support : Un support de cours dématérialisé est remis à chaque stagiaire en fin de session.

Accessibilités : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. La mise en place d'un accompagnement est proposée afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou jplusformation@hotmail.com.

